



MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Séance du 13 novembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	16
Représentés	9

L'an deux mille vingt-trois et le treize novembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le mardi 7 novembre deux mille vingt-trois conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, D. BARBIER (départ à 20h05 avec pouvoir donné à J. LEVI VALENSI), G. SORBA, J.P. VENTURINI, C. POULIQUEN, D. PETIT, M. CATELIN, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ (arrivée à 20h00 avec pouvoir donné à B. ROSSI LUMBROSO), B. ROSSI LUMBROSO, M.L VOLAND, C. FREMY, C. BARRIERE.

Absents excusés : D. CAMHI représentée par C. FREMY, A.L. FALQUERO représentée par C. POULIQUEN, C. MARTIN, M. GUILLET représentée par Y. FALCHI, D. JARNIGON représenté par L. MAURIZIO, M. RIBES, A. RUBIOLO représentée par M.L. VOLAND, M. SOONEKINDT représenté par M. CATELIN, M. CUTILLO représenté par D. PETIT, P. BUISSON BAUMELOU représenté par G. SORBA, S. ROCHEZ, G. BESSE, représenté par C. BARRIERE, J. PRUNARET.

G. SORBA a été élu secrétaire.

N° 2023-071

Acquisition d'un terrain aux Ferrages à la société Cogedim/Hectare

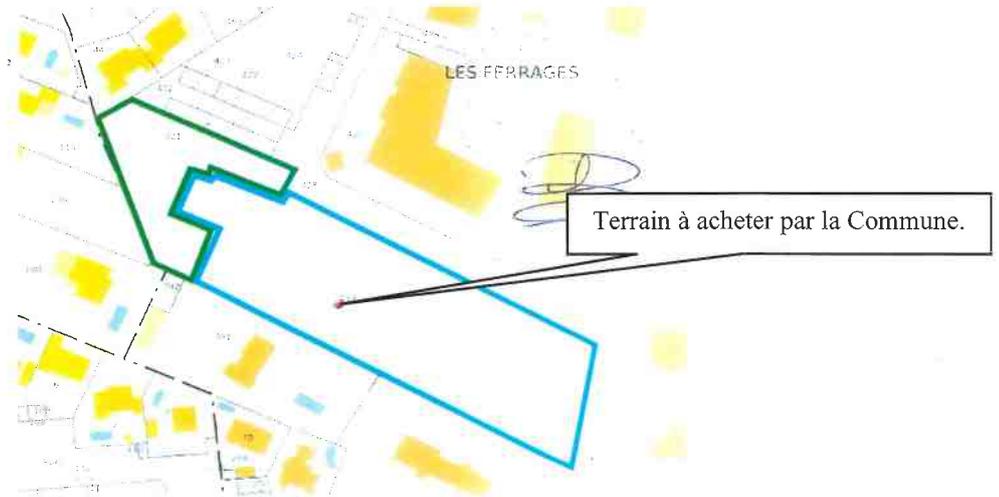
- Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1311-9 et L1311-10, relatif aux évaluations par France Domaines ;

Considérant l'accord écrit de Mme Marion BADON, Directrice de l'agence COGEDIM Aix-en-Provence (les carrés du golf, 1165 Rue Jean René Guillibert Gauthier de la Lauzière bât B, 13290 Aix-en-Provence), en date du 25 avril 2023 ;

L'OAP des Ferrages (orientations d'aménagement et de programmation) sur ce site a été prévue pour une opération de promotion immobilière comprenant des logements collectifs et individuels et un espace au Sud destiné à constituer une réserve foncière permettant d'accueillir un futur équipement public d'intérêt collectif, encore non défini.

Un accord avec COGEDIM portait sur la cession à la commune d'un espace au sud de l'opération.

Ce terrain d'une superficie estimée de 5 483 m² est à détacher de la parcelle cadastrée BV433. Le prix d'acquisition négocié est de 11€ du m², soit 60 313 €.



Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- D'autoriser Monsieur le maire ou, en son absence, Monsieur l'adjoint délégué à l'urbanisme, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition du terrain présenté ci-dessus, d'une surface estimée de 5 483 m² pour 60 313 euros ;
- De préciser que l'ensemble des frais relatifs à cette procédure (rédaction des actes, publicité hypothécaire, etc.) sera pris en charge par la Commune ;
- D'autoriser Monsieur le maire ou, en cas d'absence durable, Monsieur l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tout type de document se rapportant à la présente affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Guillaume SORBA

Le Maire,
Jacky GERARD

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 20 NOV. 2023
Affiché le : 20 NOV. 2023

